

**NOTE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE
L'ATELIER DES ETATS DE LA CEDEAO SUR LA MISE
EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'OTTAWA
SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL**

(TENU A OUAGADOUGOU DU 28 AU 29 JANVIER 2004)

**Présentée par la délégation du Burkina Faso
à la première réunion d'intersession de la
Convention à Genève du 09 au 14 février 2004**

Monsieur le Président,
Distingués délégués,
Mesdames, Messieurs,

C'est un réel plaisir et un grand honneur pour moi de vous faire la restitution des conclusions de l'atelier des experts gouvernementaux des Etats de la CEDEAO relatif à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Dois je rappeler que l'Afrique n'est pas restée en marge de la lutte pour un monde sans mines antipersonnel et les Etats africains ont joué un rôle majeur dans les négociations et l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

En se réunissant à Ouagadougou pour faire le point de la mise en oeuvre de la Convention les Etats de la CEDEAO ont réaffirmé leur volonté de faire de leur région une zone exempte de mines antipersonnel et ce à la veille de la Conférence d'examen de Nairobi.

L'Atelier de Ouagadougou a connu la participation de tous les Etats de la CEDEAO. Il s'est tenu sous le Haut patronage du Secrétariat exécutif de la CEDEAO et a réuni les experts internationaux et gouvernementaux des Affaires Etrangères et de la Défense des quinze (15) Etats de la CEDEAO y compris le Tchad,.

Monsieur le Président,

Au cours de l' atelier sous régional sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa dans les Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest que le Burkina Faso a eu l'honneur d' abriter du 28 au 29 janvier 2004 à Ouagadougou les Etats de la sous région ont fait le point sur la mise en oeuvre de la Convention dans tous ses aspects au sein de cette Communauté

Ainsi, nous avons noté que tous les Etats de la CEDEAO sont parties à la Convention , plusieurs d'entre eux ont ou sont en cours d'élaboration d'une législation nationale de mise en œuvre , certains ont entamé leur programme de déminage tandis que d'autres sollicitent l'assistance technique et financière de la Communauté internationale .

Monsieur le Président,

D'importantes recommandations ont été faites aux Etats parties et aux instances décisionnelles de la sous région en vue de préparer une position commune Ouest-Africaine avant la tenue de la toute Première Conférence de révision de la Convention prévue du 28 novembre au 03 décembre 2004 à Nairobi au Kenya.

1)-Aux Etats qui n'ont pas adhéré à la Convention

L'atelier recommandent:

-de se joindre à la Convention dans les meilleurs délais et entre- temps s'abstenir d'employer , de stocker , de produire ou de transférer des mines antipersonnel en Afrique et ailleurs dans le monde.

-Maintenir et augmenter la coopération et l'assistance internationales à l'action contre les mines en Afrique et ailleurs dans le monde.

2)-l'atelier demande à tous les Etats d'Afrique de l'Ouest :

- de respecter les dispositions de l'article 7 notamment ceux relatifs au dépôt du rapport initial et à la mise à jour des rapports annuels avant la Conférence d'examen de Nairobi ;

, - d'élaborer et adopter des mesures législatives pour prévenir et réprimer les activités interdites par la convention autant que possible d'ici la Conférence d'examen l'atelier.

-d'harmoniser leur doctrine militaire avec les interdictions de la Convention.

3-Aux Etats d'Afrique de l'Ouest ayant des mines

Les participants lancent un appel pour la destruction de leurs stocks conformément à l'article 4 et le respect des échéances et au maintien du « **strict maximum absolument nécessaire** » tel que prévu par l'article 3 de la Convention.

4-Les Etats qui ont des zones minées

- à mettre en œuvre un plan d'action national contre les mines , l'évaluation des services et infrastructures requis pour répondre aux besoins des victimes et inclure dans leurs priorités de développement, l'assistance et la réhabilitation /insertion des victimes de mines antipersonnel.

5-Pour la coopération et de l'assistance internationale

Les participants invitent les Etats à faire connaître leurs besoins lors des réunions intersessionnelles des Etats Parties à la Convention et dans leurs rapports annuels en vertu de l'article 7 et d'intégrer dans leur programme de développement l'action antimines.

6-Aux Etats Bailleurs de Fonds

Quant aux Etats bailleurs de fonds les participants leur recommandent de renouveler leurs engagements en faveur de l'action antimines dans les pays qui en sont affectés et d'assurer la durabilité et la mobilisation des ressources pour la période de cinq ans couvrant la conférence d'examen et les premières échéances pour le déminage en 2009.

Monsieur le Président,

L'atelier sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel des Etats de la CEDEAO a par ailleurs fait des recommandations aux instances décisionnelles de la sous région :

-au secrétariat exécutif de la CEDEAO

D'être son porte parole auprès du Président John Kufuor du Ghana , président en exercice de la CEDEAO de restituer les recommandations et les travaux aux instances politiques et décisionnelles de la CEDEAO ;

-à la CEDEAO d'en saisir les instances décisionnelles de l'Union Africaine et d'instaurer un mécanisme de suivi des activités des organes nationaux de mise en œuvre de la convention dans chaque Etat membre notamment par la biais des Directions des Affaires juridiques de leur Ministère chargé des Affaires Etrangères.

-aux Etats Ouest africains

D'être représentés au plus haut niveau politique possible (chef de l'Etat ou ministre) à la Conférence d'examen de Nairobi afin d'être en mesure à cette occasion de renouveler leurs engagements pour un monde sans mine.

Ces recommandations aux instances décisionnelles de la sous région visent sans nul doute à préparer une position commune Ouest-Africaine avant la tenue de la Première Conférence de révision prévue du 28 novembre au 03 décembre 2004 à Nairobi au Kenya.

Monsieur le Président,

Je saisis l'occasion qui m'est offerte ici pour manifester ma profonde reconnaissance à l'égard du Comité international de la Croix Rouge pour l'organisation de cet atelier à Ouagadougou.

Je voudrais par la même occasion exprimer ma profonde gratitude :

-Au Secrétariat Exécutif de la CEDEAO pour avoir assuré le patronage de l'atelier et à son Excellence Gérard CHESNEL de l'action pour le déminage de France, pour sa précieuse contribution.

C'est le lieu également de présenter mes remerciements au Canada, à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui ont permis d'organiser et d'offrir aux participants des Etats de la CEDEAO Parties à la Convention, un cadre privilégié et spécifique d'échanges et de concertation sur la mise en Œuvre de la Convention.

-au Tchad pour avoir accepté de partager son expérience avec les Etats de la CEDEAO présents à Ouagadougou,

-Mes remerciements vont enfin à l'endroit des organisations non gouvernementales, aux experts pour leur participation active aux travaux de l'atelier et l'esprit de collaboration qui a dominé tout au long des travaux.

Je vous remercie.

Pour la délégation du Burkina Faso
Mme SANOU A.Bibata